

Vade-mecum des sacrements



ÉGLISE CATHOLIQUE À BRUXELLES
KATHOLIEKE KERK IN BRUSSEL

Vade-mecum des sacrements

La liturgie, et en particulier la célébration des sacrements, sont des éléments essentiels de la vie de l'Église. Célébrer dignement, mais aussi de façon inspirée et inspirante, répond à la mission confiée aux ministres de l'Église. La formation que ceux-ci reçoivent devrait les introduire dans une juste compréhension non seulement de la pratique liturgique, mais aussi de son sens, de sa cohérence. Dans le cadre exigeant de leur mission pastorale, les différents rituels publiés, avec leurs introductions, ainsi que le Missel romain avec sa présentation générale, restent les meilleures balises pour entrer dans l'intelligence de la liturgie. On sera souvent surpris par la richesse de leurs suggestions pastorales. Je serais donc heureux qu'ils soient connus et pratiqués. Le présent vade-mecum ne les remplace aucunement.

Pourtant, il convient de les compléter avec les orientations générales et des données utiles pour ceux qui participent à la mission de l'Église dans le Vicariat de Bruxelles, tenant compte de ses spécificités propres. Chaque pays, chaque Église locale a ses traditions: elles sont parfois assez différentes de ce que nous essayons de vivre à Bruxelles. Nous sommes conscients que cette tension émerge en particulier dans les nombreuses Communautés d'origine étrangère (COE)¹ et qu'il faut parfois respecter dans les COE une certaine progressivité.

Ceux qui rejoignent cette mission à l'un ou l'autre titre ont certainement intérêt à prendre connaissance du présent document. Ceux qui sont depuis plus longtemps «sur le terrain» pourront évaluer, en parcourant ce document, en quelle mesure leur pratique mérite d'être parfois ajustée. Les attentes sont grandes chez ceux qui participent régulièrement ou occasionnellement à nos liturgies. Ne nous comportons pas comme des contrôleurs de la grâce, mais comme des facilitateurs. «L'Église n'est pas une douane, elle est la maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile.» (*Evangelii Gaudium*, 47)

Ce vade-mecum s'inscrit en effet dans une volonté d'être dans la cité une Église missionnaire, bienveillante et accueillante. Les chrétiens, quelles que soient leurs responsabilités, sont appelés à se mettre à l'écoute de ceux qui franchissent le seuil de l'église et formulent une demande parfois maladroitement, mais où l'Esprit Saint est à l'œuvre.

Il est aussi bon de rappeler que, quelle que soit la célébration, ce qui la précède, à savoir sa préparation, est de première importance. Il s'agit d'aider ceux qui y participent à grandir dans la foi en veillant à célébrer dans l'unité des liturgies signifiantes². Il s'agit aussi, en soignant particulièrement l'homélie, que la Parole de Dieu résonne dans le cœur de chacun. Je remercie dès lors tous ceux qui prennent la dimension liturgique de leur mission à cœur et y consacrent le temps, l'énergie et la créativité nécessaires.

+Jean Kockerols
Évêque auxiliaire de Malines-Bruxelles

1 Signalons que dans l'ensemble de ce vade-mecum, ce qui se rapporte à une Unité Pastorale vaut aussi pour chaque COE. Par ailleurs, sont équiparés aux responsables d'Unité Pastorale, les responsables des COE qui ont reçu délégation générale pour les sacrements (pour leur communauté linguistique).

2 À ce propos, nous encourageons les célébrations de l'initiation chrétienne des COE à se faire avec et dans le cadre de l'UP locale, dans une célébration bi- ou multilingue.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Table des matières	4
1. Les sacrements d'initiation chrétienne	5
2. L'Eucharistie	17
3. Les choix de vie	24
4. Le sacrement de réconciliation	28
5. L'accompagnement dans la maladie et le deuil	30
Annexes	35

1 LES SACREMENTS D'INITIATION CHRÉTIENNE: 1. baptême, confirmation, eucharistie

Présentation – Orientation générale

L'initiation sacramentelle est une porte d'entrée dans la vie chrétienne. « Nous sommes baptisés, confirmés en vue de l'eucharistie » (Benoit XVI, *Sacramentum caritatis*, §17). Dans le Vicariat de Bruxelles, il y a une préférence à respecter non seulement l'unité mais également l'ordre théologique des sacrements de l'initiation : baptême, confirmation, eucharistie.

Le baptême est, sauf rare exception, conféré par un ministre ordonné : évêque, prêtre ou diacre. Dans l'Église d'Occident, lorsque quelqu'un a été baptisé par un prêtre ou un diacre, on a depuis longtemps insisté pour que l'évêque, le pasteur de l'Église du lieu, vienne par l'onction du Saint Chrême accomplir le baptême au nom de l'Église universelle. À la confirmation, le baptisé est marqué avec l'huile sainte, le sceau du Saint Esprit. Puissent donc les baptisés comprendre la confirmation comme l'accomplissement de leur sacrement de baptême !

Pleinement intégrés à l'Église, marqués de l'Esprit Saint, le don de Dieu, les nouveaux baptisés, appelés *néophytes*, ont accès à l'eucharistie. La participation régulière à l'eucharistie, source et sommet de la vie chrétienne, renforce leur conscience d'être membres de l'Église, disciples de Jésus Christ envoyés pour témoigner de l'Évangile dans leur milieu de vie, et engagés sur des chemins de justice et de paix.

Les sacrements de l'initiation chrétienne sont un aboutissement d'un parcours parfois long, mais ils sont bien évidemment aussi un point de départ essentiel. « On ne naît pas chrétien, on le devient tout au long de sa vie. Il nous faut approfondir pour continuer à grandir dans la foi » (*Tertullien*)

1.1 L'initiation sacramentelle des adultes: le catéchuménat

α. Présentation – Orientations

- Le *catéchuménat* des adultes est devenu une réalité importante pour notre Église locale. Il prépare des adultes aux trois sacrements d'initiation. Les motivations, les parcours de ces adultes sont variés; d'où une attention particulière à écouter, à accueillir chacun là où il en est et à l'accompagner à son propre rythme. Certains adultes ignorent tout; d'autres ont suivi un moment la catéchèse et par les aléas de la vie, la migration, les déménagements, n'ont pas poursuivi; d'autres encore ont suivi dans leur enfance les cours de religion à l'école.

À l'âge adulte, ils souhaitent faire un pas vers le Seigneur qui leur tend la main, découvrir ou mieux vivre leur foi, pouvoir participer pleinement à l'eucharistie, entrer en contact avec d'autres croyants. La demande de sacrement est aussi parfois liée à la préparation d'un mariage, au baptême d'un enfant. Pour bien des gens, elle surgit au cœur de la souffrance, après une rupture ou un deuil... autant de moments propices à la réflexion et la (re) découverte de la foi.

- L'option pastorale à Bruxelles est de promouvoir lors de la préparation et de la célébration *l'unité* des 3 sacrements de l'initiation chrétienne, dont le terme est l'eucharistie et de les célébrer lors de la Vigile pascale ou, à tout le moins, dans le temps pascal.

b. Préparation

- Chaque situation étant différente, il n'y a pas de durée uniforme prescrite. De préférence, la durée est de deux ans, éventuellement un peu moins mais, conformément aux instructions des évêques de Belgique, on veillera de toute façon à ce que le catéchumène puisse vivre *une année liturgique complète*, de la fête de Pâques à celle de l'année suivante.
- Le parcours comprendra une découverte de la Parole de Dieu, une initiation au *credo*, à la prière, aux sacrements, une insertion progressive dans la vie ecclésiale et une conversion aux façons d'être et de vivre proposées par l'Évangile. Le cheminement se fera individuellement et/ou en groupe. Des rencontres entre catéchumènes, avec d'autres chrétiens, la présence à l'eucharistie permettront au catéchumène de trouver progressivement sa place dans l'Église et de discerner sa mission.
- Il est plus que souhaitable que dans chaque Unité Pastorale quelques personnes soient mandatées pour l'accompagnement des catéchumènes, en lien avec le coordinateur décanal et le département « catéchuménat » au Centre pastoral.
- On n'oubliera pas que l'accompagnement et la formation des adultes qui demandent le baptême ne concernent pas seulement quelques personnes mais toute la communauté.

c. Célébration

- De nombreuses et belles étapes liturgiques sont prévues par le *Rituel de l'initiation chrétienne* (RICA). Il est vivement conseillé de ne pas les négliger, car elles accompagnent la conversion progressive du catéchumène, et plus largement impliquent la communauté dans son rôle à jouer dans l'itinéraire catéchuménal.
- *L'entrée en catéchuménat* marque une étape importante ; elle est la première célébration liturgique officielle du cheminement. À partir de ce moment, le catéchumène fait partie de l'Église. Cette étape se vivra dès que le candidat aura éclairci sa demande.

L'*appel décisif* est la deuxième grande étape liturgique, avant la célébration des sacrements lors de la Vigile pascale. Il est organisé à la cathédrale par le Vicariat de Bruxelles, le premier dimanche de carême, en présence de l'évêque.

- Le lien avec l'évêque se manifeste aussi par une rencontre des catéchumènes avec l'évêque un peu avant le début du carême.
- Par ailleurs, le RICA propose d'autres rites liturgiques importants dans le temps du catéchuménat ou dans le temps du carême baptismal (appelé dans le rituel « temps de l'illumination et de la purification »): la tradition du symbole de la foi, la tradition du Notre Père, les scrutins... Toutes ces étapes sont célébrées dans l'Unité Pastorale et peuvent se vivre avec tous, y compris les enfants et les jeunes.

d. Remarques canoniques et administratives

- Plusieurs documents officiels doivent être remplis par le catéchumène, aidé de ses accompagnateurs. Que ces démarches ne les effrayent pas pour autant !
- Il y a lieu de remplir avec le catéchumène le *formulaire de demande des sacrements d'initiation*. Ce formulaire, disponible en ligne sur le site cathoutils.be, permet une harmonisation et une clarification des demandes. Il inclut la position de la personne en ce qui concerne le Règlement général de protection des données (RGPD). Il est complété avant l'entrée en catéchuménat et est conservé dans l'Unité Pastorale. Une copie doit être envoyée au Vicariat (GDF Département catéchuménat, Centre pastoral, rue de la Linière 14 à 1060 Bruxelles)
- Il y a lieu, lors de l'entrée en catéchuménat célébrée dans la communauté locale, de signer le *document d'entrée en catéchuménat*. C'est un document qui a valeur d'acte de registre, également disponible en ligne sur le site cathoutils.be, et qui manifeste que le candidat, par les rites d'entrée en catéchuménat, change de statut par rapport à l'Église. Lorsqu'il est complété, il est à transmettre au Vicariat (GDF Département catéchuménat, Centre pastoral, rue de la Linière 14 à 1060 Bruxelles) afin que ce dernier puisse constituer le registre diocésain d'entrée en catéchuménat.
- Selon les nouvelles normes décrétées par les évêques de Belgique, les catéchumènes sont invités à écrire une *lettre de demande de baptême* à l'évêque (ou l'évêque auxiliaire), explicitant leur parcours spirituel et motivant leur désir d'être baptisés. Le meilleur moment pour ce faire est le début du Carême qui précède le baptême. Au besoin, cette lettre peut être préparée avec l'un ou l'autre accompagnateur et rédigée dans la langue qui convient au catéchumène.

- Comme déjà signalé, le baptême des adultes est célébré, sauf exception, au cours de la veillée pascale. Au cours de la même célébration, le nouveau baptisé est confirmé et communie. Le baptême des adultes relève de l'évêque qui en délègue habituellement la célébration au responsable de l'Unité Pastorale ou à un prêtre. La *demande de baptême*, disponible en ligne sur le site cathoutils.be, doit être introduite auprès du Vicariat (GDF Département catéchuménat, Centre pastoral, rue de la Linière 14 à 1060 Bruxelles), au plus tard une semaine avant le début du Carême afin que le service puisse préparer l'appel décisif et les documents pour l'autorisation canonique destinée au prêtre célébrant.
- Une notification du baptême devra être renvoyée au vicaire général (Wollemarkt 15 à 2800 Mechelen) immédiatement après la célébration.
- S'il y a un questionnement sur la *situation matrimoniale* du candidat, la situation sera accompagnée et discernée dans un esprit de transparence et avec tact. En cas de doute, on s'adressera à l'évêque qui prendra la décision finale.
- L'entrée en catéchuménat permet au catéchumène de célébrer son mariage à l'église (cf. rituel du mariage). Par ailleurs, c'est aussi à l'église que peuvent être célébrées ses funérailles.

e. Néophytat

- Dans la tradition de l'Église, un soin particulier a toujours été accordé à ceux et celles qui viennent d'être baptisés. Ce temps qui suit les sacrements d'initiation porte le nom de *néophytat*, qui vient du mot grec évocateur signifiant «jeune pousse». C'est un temps de transition qui favorise l'intégration du nouveau baptisé dans la communauté et accompagne ses premiers pas dans la vie chrétienne. Une attention particulière des accompagnateurs, des parrains et marraines et de la communauté chrétienne qui l'accueillent est plus que souhaitable. Ils auront à cœur d'être à l'écoute des questions et d'encourager le néophyte.
- Le deuxième dimanche de Pâques (dimanche «in albis»), les néophytes se retrouvent à la cathédrale pour une catéchèse avec leur évêque, organisée par le Vicariat de Bruxelles.

1.2 L'initiation des adultes: autres situations

- Lorsqu'un adulte baptisé demande à être confirmé, il doit être accueilli avec bienveillance. La durée de la préparation et le contenu dépendent de son parcours personnel et de sa maturité.
- Lorsqu'un adulte baptisé demande à participer pour la première fois à l'eucharistie, on veillera à le préparer aussi à être confirmé, s'il ne l'a pas déjà été. Ces deux sacrements seront célébrés ensemble. Ici aussi, la durée de la préparation et le contenu dépendent de son parcours personnel et de sa maturité.

- Les chrétiens validement baptisés dans une Église chrétienne non-catholique et qui demandent leur admission dans l'Église catholique, ne doivent pas être à nouveau baptisés. Après autorisation du vicaire général, leur accueil fera l'objet d'un rite spécifique (voir à ce propos le RICA).
- Quelle que soit la demande, l'Unité Pastorale veillera à un accompagnement approprié et personnalisé, éventuellement par l'équipe du catéchuménat. Il est p.ex. possible de participer aux différentes étapes que vivent les catéchumènes ou les jeunes en préparation de sacrement.
- Il y a lieu de remplir le formulaire de demande de sacrements d'initiation (confirmation et/ou eucharistie) qui comporte aussi une déclaration de confidentialité, conformément à la législation sur la protection de la vie privée (RGPD). Ce formulaire est disponible en ligne sur le site cathoutils.be. Il sera conservé dans les registres de l'Unité Pastorale.
- Quelle que soit la situation, on n'oubliera pas de demander à temps *l'extrait de baptême*.
- Pour la célébration de la confirmation des adultes (qui ont été baptisés), différentes possibilités sont offertes:
 - Les adultes rejoignent les enfants et les jeunes lors de la célébration des sacrements d'initiation, en Unité Pastorale, présidée par l'évêque ou son délégué.
 - Lors de la célébration eucharistique du dimanche de Pentecôte présidée par l'évêque, des adultes peuvent être confirmés et recevoir l'eucharistie.
 - Pour toute demande spécifique, on est invité à s'adresser au Centre pastoral.



1.3 L'initiation chrétienne des petits enfants

a. Présentation

Nous aborderons ici surtout le baptême des bébés (0-18 mois). Les enfants naissent aujourd'hui dans des environnements très divers. Les raisons pour lesquelles leurs parents demandent le baptême sont variées et dépendent souvent de leur propre cheminement spirituel. On soignera donc particulièrement l'accueil et l'écoute de la demande. Vu l'âge de l'enfant, la préparation s'adresse aux parents et, si possible, aux parrain et marraine.

b. Préparation

Il est important de proposer aux parents un vrai cheminement. Après le premier accueil, on envisagera au *minimum deux rencontres* pour aborder les thèmes suivants :

1. L'évolution du couple et de la famille suite à l'arrivée de l'enfant.
2. L'annonce du cœur de la foi chrétienne
3. Être chrétien, vivre en chrétien aujourd'hui
4. Les symboles du baptême et leur signification
5. La préparation de la liturgie du baptême et le choix des textes bibliques (si la célébration se déroule pendant une messe dominicale, il est souhaitable de travailler avec les parents les textes liturgiques proposés par l'Église.)

Pour cette préparation, d'excellentes brochures sont disponibles pour aider les parents dans leur choix, ainsi que différents sites internet.

c. Célébration

- Le baptême n'est pas une fête privée mais bien une célébration qui marque l'entrée de l'enfant dans la communauté chrétienne. Dès lors, sauf cas d'urgence, le baptême sera célébré dans une église *paroissiale* au cours de la célébration *dominicale* ou à l'issue de celle-ci. (On ne baptise donc pas dans les chapelles et églises conventuelles, a fortiori dans des lieux profanes ou dans la nature.) Dans tous les cas, l'enfant sera présenté à la communauté, avec ses parents, peu avant le baptême.
- Plusieurs baptêmes peuvent bien sûr être célébrés ensemble.
- Le ministre ordinaire du baptême est l'évêque, le prêtre ou le diacre. La seule situation qui justifie un baptême d'urgence par un laïc est le danger de mort.
- Il n'est pas souhaitable de baptiser pendant le temps de Carême.

d. Remarques canoniques

- Les conditions matrimoniales des parents (parents non-mariés, séparés, divorcés remariés) ou leur orientation sexuelle ne peuvent en principe pas être un empêchement au baptême de l'enfant.
- Lors de toute inscription pour un sacrement, il y a lieu de remplir le *formulaire de demande d'un sacrement d'initiation* (baptême, confirmation, eucharistie). Ce formulaire permet une uniformisation et une clarification des demandes. Il **doit** être signé par les deux parents sauf si l'un des deux est déchu de ses droits parentaux. Il comporte aussi une déclaration de confidentialité, conformément à la législation sur la protection de la vie privée (RGPD). Ce formulaire, téléchargeable sur cathoutils.be, doit être conservé dans l'Unité Pastorale.
- Dans la célébration du baptême d'un petit enfant, ce sont les parents qui s'engagent à l'éduquer dans la foi. Si des questions se posent au sujet de la démarche de foi des parents ou si les deux parents ne sont pas baptisés, le baptême ne peut être refusé, pour autant que le parrain ou la marraine s'engage à assurer le cheminement de l'enfant dans la foi.
- Le droit canon prévoit que le parrain ou la marraine «soit catholique, confirmé, qu'il ait déjà reçu le très saint-sacrement de l'eucharistie et qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer» (CIC 874, §1, 3°). Il faut donc *au moins un parrain ou une marraine baptisé et confirmé*. Le baptême est valide avec un seul parrain ou marraine. Le choix de deux parrains ou deux marraines ou plus n'est pas interdit, mais vraiment pas souhaitable, gardant en mémoire le sens de la mission particulière qui leur incombe.
- L'enfant aura de préférence un *prénom* chrétien. Dans le cas contraire, on peut suggérer de mettre l'enfant sous la protection d'un saint patron en lui adjoignant ce prénom lors du baptême.
- Le baptême sera inscrit uniquement dans le registre de la *paroisse de célébration* (et non plus comme auparavant transmis à la paroisse où habitent les parents). Le registre pourra recevoir plus tard la mention éventuelle de la confirmation et du mariage ou du sacrement de l'ordre ou encore de la profession religieuse solennelle.
- Par ailleurs, conformément aux instructions des évêques de Belgique, les parents reçoivent au baptême de leur enfant un *Carnet de vie chrétienne* dans lequel sont reprises les données du baptême. Des plages sont prévues dans ce carnet pour la mention de la confirmation, l'eucharistie et le mariage. Ce carnet est disponible au Centre pastoral (Service Coordination).

e. Remarque pastorale: le baptême des enfants entre 2 et 8-9 ans

- Les demandes de baptême d'un petit enfant sont pastoralement délicates et demandent un discernement. L'enfant entre 2 et 4 ans n'est plus un bébé mais encore trop jeune pour envisager une réelle préparation. De plus, on s'en souviendra, c'est l'âge du *non*! Mieux vaut conseiller aux parents d'attendre. Cependant, s'ils n'acceptent pas cette perspective, on donnera la priorité à leur demande, tout en soignant la préparation avec eux.
- Pour le baptême des jeunes enfants de 5 à 8 ans, on veillera à proposer une préparation spécifique pour leur âge, en ne négligeant pas la présentation à la communauté.
- Pour des enfants de 8-9 ans, les parents sont invités à inscrire leur enfant en catéchèse. Ils suivent alors le cheminement proposé par l'Unité Pastorale vers la célébration des trois sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie), qui seront reçus ensemble (cf. ci-dessous).
- Toute préparation au baptême se fera dans la mesure du possible avec les parents et les parrain et marraine. On invitera les enfants et leur famille à participer aux activités d'éveil à la foi ou encore aux catéchèses communautaires. Les familles découvriront ainsi peu à peu l'importance de cheminer en famille, avec d'autres chrétiens.

1.4 Les sacrements d'initiation des enfants en âge de scolarité

a. Présentation - Orientations

Dès son entrée en catéchèse, de préférence vers 8-9 ans, l'enfant se prépare à recevoir les trois sacrements d'initiation chrétienne: le baptême (s'il ne l'a pas encore reçu), la confirmation et l'eucharistie.

b. Préparation

- Le modèle de référence pour le cheminement est celui du catéchuménat des adultes.
- Le parcours proposé s'étale sur deux à trois ans.
- Le cheminement proposé par l'Unité Pastorale doit prendre en compte la participation des parents, éventuellement du parrain et de la marraine, de la famille et, si possible, d'autres membres de la communauté.
- Pour le contenu de l'initiation, diverses propositions pédagogiques sont à la disposition des catéchistes et de toutes les personnes impliquées sur cathoutils.be ou auprès du service *Grandir dans la foi* du Centre pastoral.

- Une préparation spécifique au sacrement de réconciliation peut compléter ce parcours, en veillant à faire entrer l'enfant dans une découverte de l'amour bienveillant du Seigneur. Cette découverte de la miséricorde devra être attentive à ce que l'enfant ne s'impute pas la culpabilité ou responsabilité des malheurs ou des souffrances que lui ou son entourage rencontrerait. La façon de s'y préparer fait l'objet du quatrième chapitre de ce vade-mecum.

c. Célébration

- Étapes liturgiques : Ce parcours est ponctué d'étapes liturgiques (entrée en catéchèse, signation pour les futurs baptisés, remise de la Bible, etc.). Inspiré par le RICA, le Centre pastoral a édité un *Guide pastoral pour la célébration des étapes liturgiques avec des enfants, adolescents, adultes* qui sera très utile pour préparer et célébrer ces étapes. Il vaut la peine d'être consulté et utilisé. Les suggestions pour de possibles améliorations seront les bienvenues au service *Grandir dans la Foi*.
- Les trois sacrements seront reçus de préférence *ensemble*, en fin de parcours, lors de la célébration présidée par l'évêque ou son délégué. L'articulation entre le baptême et la confirmation doit être privilégiée, dans la mesure cependant où le nombre de baptêmes n'est pas trop important. Si, pour des raisons pastorales ou pratiques, des baptêmes sont célébrés *avant* la confirmation et l'eucharistie (p.ex. la semaine précédente, la veille au soir, le matin même), on veillera à ce que le lien entre les sacrements de l'initiation soit maintenu et clairement exprimé.
- Le baptême et la confirmation donnant accès à l'eucharistie, il est cohérent que l'enfant communie le jour de sa confirmation.
- Le ministre ordinaire de la confirmation est l'évêque. Il délègue chaque année un certain nombre de prêtres à cette mission. Les demandes d'un ministre de la confirmation doivent être adressées par le Responsable d'Unité Pastorale au Vicariat de Bruxelles *en début d'année pastorale*.
- Il est demandé que les sacrements de l'initiation soient de préférence *célébrés en Unité Pastorale et tous âges confondus* : enfants, jeunes et adultes, dans la mesure où leur nombre ne dépasse pas une quarantaine de personnes. Si les lieux ne le permettent pas, il est aussi possible de se rassembler en venant célébrer à la *cathédrale*.

d. Remarques canoniques : cf. ci-dessus, page 11

e. Remarques - Attentions pastorales

- De retour dans leur Unité Pastorale ou dans leur communauté locale, on peut organiser pour les confirmés une *fête de l'Eucharistie*. À cette occasion, ils communient encore une fois avec solennité, c'est à dire *avant* les autres fidèles.

- Il est possible pour des enfants qui viennent régulièrement à l'eucharistie avec leurs parents de célébrer leur première communion au cours d'une célébration dominicale. La démarche sera sobre mais accueillante pour l'enfant (p.ex. accueil de l'enfant au début de la messe, intention particulière, appel de l'enfant au moment de la communion, etc.). Mais on veillera alors à ce que les parents préparent eux-mêmes leur enfant et que cette démarche se fasse en accord avec le responsable de la catéchèse et le responsable de l'Unité Pastorale.
- On veillera à bien faire percevoir que les sacrements ne sont pas l'aboutissement de la vie du chrétien mais bien une étape, une grâce reçue pour que l'enfant puisse continuer à grandir dans la foi. Il sera invité à poursuivre son cheminement avec l'aide de la communauté ou dans le cadre d'activités p.ex. celles proposées par la pastorale des jeunes.

1.5 Les sacrements d'initiation des jeunes de 11 à 17 ans

a. Présentation - Orientations

Toute demande de sacrement (baptême, confirmation ou eucharistie) par un jeune de 11 à 17 ans doit être accueillie et accompagnée. Pour son parcours d'initiation vers les sacrements, le jeune est invité à rejoindre un groupe spécifique ou le groupe des ados et des jeunes de son Unité Pastorale afin de vivre avec eux des activités qui rejoignent son questionnement, son style de vie et qui lui font découvrir l'Évangile comme une Bonne Nouvelle. Si ce groupe n'existe pas, nous invitons l'Unité Pastorale à rassembler d'autres jeunes autour du jeune en demande ou encore que deux ou plusieurs Unités Pastorales voisines travaillent ensemble pour proposer un accompagnement à ces jeunes.

b. Préparation

Un cheminement vers les sacrements demandés sera proposé à des moments spécifiques :

- Pour ceux qui demandent le baptême, il leur sera proposé un accompagnement sur le modèle catéchuménal. Le parcours, d'une durée de deux ans en général, tiendra compte du nombre de jeunes, de leur âge, de leur profil.
- Pour ceux qui demandent la confirmation et/ou l'eucharistie, l'accompagnateur veillera à proposer une catéchèse adéquate. La durée et les contenus seront adaptés en fonction du cheminement du jeune.

c. Célébration: cf. ci-dessus, page 13

- Les jeunes qui demandent le baptême seront invités à vivre les étapes liturgiques qui ponctuent leur cheminement en Unité Pastorale avec les autres catéchumènes (enfants et/ou adultes) lors de célébrations communes.

Pour la mise en œuvre, voir le *Guide pastoral pour la célébration des étapes liturgiques avec des enfants, adolescents, adultes*, disponible sur cathoutils.be. Les étapes peuvent être également célébrées dans le cadre d'une animation ou d'un week-end organisé pour les jeunes.

- Il y a lieu, lors de l'étape de l'entrée en catéchuménat, de signer le *document d'entrée en catéchuménat* pour les jeunes de 14 ans accomplis. Ce document, disponible en ligne sur le site cathoutils.be, a valeur d'acte de registre. Il est à transmettre au Vicariat (GDF Département catéchuménat, Centre pastoral, rue de la Linière 14 à 1060 Bruxelles) afin que ce dernier puisse constituer le registre diocésain d'entrée en catéchuménat.
- Tout jeune de 14 ans accomplis et qui demande le baptême participe, avec les catéchumènes adultes, à la célébration de l'appel décisif organisé à la cathédrale par le Vicariat de Bruxelles, le premier dimanche de carême, en présence de l'évêque.
- Pour les jeunes de 11 à 14 ans, les trois sacrements seront reçus lors de la célébration présidée par l'évêque ou son délégué dans le temps pascal. Il vaut mieux que cette célébration rassemble enfants, jeunes et adultes.
- Le baptême des jeunes de 14 ans accomplis est célébré de préférence au cours de la veillée pascale. Au cours de la même célébration, le nouveau baptisé est confirmé et communie. Le baptême de ces jeunes relève de l'évêque qui en délègue habituellement la célébration au responsable de l'Unité Pastorale ou à un prêtre. La *demande de baptême*, disponible en ligne sur le site cathoutils.be, doit être introduite auprès du Vicariat (GDF Département catéchuménat, Centre pastoral, rue de la Linière 14 à 1060 Bruxelles), au plus tard une semaine avant le début du Carême afin que le service puisse préparer l'appel décisif et les documents pour l'autorisation canonique destinée au prêtre célébrant.

d. Remarques canoniques: cf. ci-dessus, page 11

1.6 Grandir dans la foi. La profession de foi

- Dans la façon d'envisager les sacrements de l'initiation chrétienne telle qu'on l'a présentée ci-dessus, on ne peut laisser pour compte la *profession de foi*. Sa célébration était jadis (et l'est encore dans d'autres pays) assez formellement prévue à un certain âge. L'Église à Bruxelles encourage les Unités pastorales à organiser à l'un ou l'autre temps fort de l'année liturgique, ou en lien avec des projets ou événements locaux, une *profession de foi* par un ou des fidèles particuliers (des jeunes, des personnes qui se marient, qui célèbrent un anniversaire, etc.).

On constate en effet que des fidèles, jeunes ou adultes, des néophytes autant que des personnes qui redécouvrent la foi (les 'recommençants'), etc. peuvent être touchés par le Seigneur et peuvent se sentir ou être appelés à *professer leur foi*. Ces professions de foi se concrétisent alors au terme d'un parcours plus personnel ou en groupe, p.ex. avec d'autres personnes de la même génération, dans le cadre d'une catéchèse communautaire ou d'un temps de retraite. En écho à celle qui est faite à Pâques dans le renouvellement de la foi baptismale et chaque dimanche dans le *credo*, elles donnent un relief particulier et personnalisé au parcours de foi des fidèles. Dans ce cadre, l'Unité Pastorale peut organiser une « Fête de la Foi et du témoignage ».

- Dans le même ordre d'idées, il est bon de rappeler que, si les sacrements marquent une étape importante dans la vie du chrétien, ils n'en sont pas pour autant l'aboutissement. L'initiation chrétienne achevée, le chrétien est appelé à grandir dans la foi. Parce que la foi ne se vit et ne se célèbre pas seul, il continuera à rejoindre une assemblée de son choix. Il discernera parmi les propositions qui lui sont faites, celles qui lui permettront de vivre, croire et célébrer sa foi: écoute de la Parole de Dieu dans des groupes bibliques, groupes de prière, de solidarité, de partage de la foi... Ces lieux de ressourcement et d'approfondissement lui permettront d'être à l'écoute de l'Esprit et de répondre à l'appel du Seigneur en témoignant de sa présence dans le monde et dans l'Église.

À consulter :

Rituel de l'initiation chrétienne des adultes, Desclée/Mame, 1997

Rituel du baptême des petits enfants, Mame-Tardy, 1984

Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité, Chalet-Tardy, 1977

Décret sur le catéchuménat, Conférence des évêques de Belgique, 2020

Pour le Vicariat de Bruxelles: Les sacrements de l'initiation chrétienne, Guide pastoral pour la célébration des étapes liturgiques avec des enfants, adolescents, adultes.



2. L'EUCCHARISTIE: faire mémoire du mystère de la Pâque du Christ

a. Présentation - Orientations

- Dans la célébration de l'eucharistie, nous faisons mémoire de l'événement central de notre foi : la passion, la mort et la résurrection de Jésus Christ, le don de sa vie, exemple et gage de notre vie de chrétien. Le Concile Vatican II nommait avec raison l'eucharistie "*source et sommet de toute la vie chrétienne*" (*Lumen gentium*, 11); c'est pourquoi nous célébrons l'eucharistie le dimanche, moment privilégié car « jour du Seigneur », où nous faisons mémoire de sa Résurrection. Nous nous rassemblons pour écouter ensemble la Parole de Dieu, demander sa bénédiction sur le pain et le vin, pour ensuite les recevoir dans la foi comme corps et sang du Christ et enfin être envoyé dans le monde, en devenant ce que nous avons reçu, « le Corps du Christ ». Le Christ lui-même est présent en nous. Par le mystère de sa Pâque, il consolide et ajuste notre vie de chrétien.
- À propos de cette présence du Christ, il convient de rappeler ce qu'en dit de façon éloquente le Concile Vatican II: « Le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la messe, et dans la personne du ministre (...) et, au plus haut degré, sous les espèces eucharistiques. (...) Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis: '*Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux*' (Mt 18, 20) ». (Constitution sur la liturgie *Sacrosanctum concilium*, 7).
- L'eucharistie est un événement qui nous touche profondément et personnellement lorsque nous y participons en toute conscience, habités par une foi sincère, mais qui, en même temps, nous dépasse et nous relie en tant que frères et sœurs de Jésus-Christ, enfants d'un même Père. C'est ainsi que l'eucharistie construit l'Église, corps mystique du Christ.

b. Préparation

- La participation pleine et entière à l'eucharistie est réservée aux seuls baptisés.
- La façon de se préparer à la « première communion » a fait l'objet du premier chapitre de ce vade-mecum.

c. Célébration³

- La célébration commence par les rites d'ouverture : gestes et paroles qui nous font entrer dans la célébration. S'ensuivent deux grandes parties. La première partie est la *Liturgie de la Parole*, où nous nous laissons inspirer et nourrir par la Parole de Dieu dans les Saintes Écritures. La seconde partie, la *Liturgie eucharistique* proprement dite, s'étend de la préparation des dons, la grande Prière Eucharistique à la communion. La célébration s'achève par les rites de conclusion, par une prière et une bénédiction qui nous envoient pour être les témoins du Ressuscité dans le monde.
- Le ministre qui préside l'eucharistie est l'évêque ou le prêtre. À ses côtés, d'autres fonctions peuvent être assumées par différents membres de la communauté : diacre, lecteur, chantre, acolyte, personne en charge du commentaire ou de la prière universelle, personne accompagnant le prêtre pour la distribution de la communion. De par leur participation, ils rendent visible le fait que l'ensemble de la communauté porte la célébration eucharistique. Il est important que ces personnes bénéficient d'une formation adéquate pour les fonctions qu'elles occupent.
- On célèbre avec toute sa personne et donc aussi son corps. À ce propos, on rappellera que la position physique normale dans la liturgie est la station debout. On s'assoit pour une meilleure écoute des lectures et de l'homélie, ou pour un moment de prière personnelle après la communion. S'il est normal que des personnes âgées ou fragiles s'assent plus souvent, on évitera des liturgies où, hormis le prêtre, tout le monde reste vissé sur sa chaise. Ajoutons qu'on peut se mettre à genoux lorsqu'on veut exprimer ainsi sa piété et son respect pour Dieu. On évitera dans la liturgie toute attitude ostentatoire.
- La participation active à l'eucharistie aboutit à la communion où, sous la forme du pain et du vin, nous recevons le Christ qui se donne à nous pour nous raffermir. Tous les chrétiens baptisés qui participent à la célébration y sont invités mais, comme l'a écrit l'apôtre Paul, "en s'examinant soi-même avant de manger de ce pain et de boire à cette coupe" (1 Co 11, 28). Il est en effet parfois préférable de s'abstenir de communier, pour des raisons personnelles ou canoniques.
- Les fidèles se dirigent vers l'autel et reçoivent avec respect le corps et le sang du Christ sous la forme du pain et du vin consacrés. La communion sous les deux espèces est en certaines circonstances justifiée mais parfois, pour des raisons pratiques, la communion plus simple sous la forme du pain seul est à privilégier.
- Il est de la responsabilité du célébrant de veiller à ce que la communion soit distribuée et reçue avec respect. On communie soit dans la main, soit dans la bouche. Ces deux façons de communier doivent être respectées.

.....
3 Il est à ce propos toujours utile de relire la *présentation générale du missel romain*.

- Après la communion, il convient d'observer un moment de silence et de prière.
- Les enfants et les adultes qui, pour l'une ou l'autre raison, ne communient pas seront invités, s'ils le souhaitent, à venir près de l'autel pour recevoir une bénédiction. Pour signifier qu'ils ne communient pas, ils garderont les bras croisés sur la poitrine.

d. Remarques – Attentions pastorales

- L'eucharistie doit être célébrée dans un lieu qui est expressément dédié à cet usage: une église ou une chapelle. Les exceptions à ce principe seront judicieusement discernées.
- Une célébration est toujours minutieusement préparée et ceci vaut en particulier pour l'homélie (cf. *Evangelii Gaudium*, 135 et sv.)
- La qualité, la beauté et la propreté des vêtements liturgiques des différentes personnes présentes dans le chœur doivent être impeccables.
- On portera une attention particulière à la propreté ainsi qu'à la décoration élégante de tous les lieux ecclésiaux, en concertation avec la fabrique d'église.
- Dans certaines unités pastorales, c'est un diacre ou un laïc/une laïque qui est le responsable pastoral. On veillera dans ce cas à ce qu'il ou elle trouve une place appropriée dans la célébration.
- On sera attentif à l'accompagnement des acolytes, en leur expliquant les missions particulières qui leur sont confiées. Il n'y a pas de raison justifiée pour ne confier le service d'autel qu'à des garçons.
- Rappelons que «Lorsqu'on lit dans l'Église la sainte Écriture, c'est Dieu lui-même qui parle à son peuple, et c'est le Christ, présent dans sa parole, qui annonce l'Évangile.» (*Sacrosanctum concilium*, 29).
Toutes les personnes prenant la parole dans la liturgie seront attentives à la qualité de leur *diction*. La bonne *sonorisation* du lieu de culte, tout aussi importante, est de la responsabilité de la fabrique d'église.
Il est préférable que les personnes chargées des lectures aient eu l'occasion d'en prendre connaissance avant d'arriver à la célébration, afin de pouvoir les méditer et en faire une lecture intelligente. Une plaquette sur ce sujet a été éditée par la CIPL, disponible à l'Espace Cathoutils.
- Les lectures du dimanche seront, sauf exception, extraites du *lectionnaire*. La suppression d'une lecture n'est possible que pour des raisons pastorales dûment discernées.
- Il est important que les personnes qui portent la communion aux personnes malades soient envoyées en cours ou en fin de célébration afin de souligner le lien avec l'eucharistie dominicale et l'assemblée célébrante.

- Si la communion est distribuée non pas pendant mais en dehors de la célébration eucharistique, p. ex. aux malades ou à toute autre personne incapable de prendre part à une célébration, cet acte doit s'accomplir dans le respect nécessaire: ouverture par un signe de croix, salutation liturgique, prière, courte lecture des Écritures, silence ou courte méditation, *Notre Père* récité ensemble, présentation de l'hostie accompagnée des mots "*Voici l'Agneau de Dieu...*", suivi de la réponse "*Seigneur, je ne suis pas digne...*", remise de l'hostie de manière habituelle et clôture par une courte prière et un signe de croix ou une bénédiction.
Après les visites, les hosties restantes doivent être ramenées au tabernacle. Elles ne peuvent pas être laissées chez la personne visitée et le visiteur ne les garde pas en réserve chez lui.
- Les hosties consacrées non utilisées pendant la célébration eucharistique sont placées dans un ciboire et conservées dans un lieu dans l'église spécialement dédié à cet effet, le *tabernacle*. À partir de ce lieu, la communion peut être apportée à tout qui le demande légitimement.
- Une lumière reste allumée à côté du tabernacle, la *lampe du Saint Sacrement*, pour attirer notre attention sur la présence continue du Christ à nos côtés et nous inviter à un court temps d'adoration. Une légère inclination, une genuflexion ou une prière silencieuse sont les formes les plus simples de cette adoration eucharistique en dehors de la célébration de cette dernière.
- Il n'est permis à personne de garder le Saint Sacrement chez soi, sauf à des conditions précises et moyennant une autorisation spéciale, à durée déterminée, à demander auprès du vicaire général, Wollemarkt 15 à 2800 Mechelen.

e. Le chant dans la liturgie de l'eucharistie

- Le Concile Vatican II rappelle ce que disait saint Augustin: « Chanter est le fait de celui qui aime », et selon un proverbe ancien: « Bien chanter, c'est prier deux fois ». Le même texte invite à faire « grand usage du chant dans les célébrations, en tenant compte de la mentalité des peuples et des aptitudes de chaque assemblée. » (*Sacrosanctum concilium*, 39-40).
- Il y a des parties de l'ordinaire de la messe qui, tout naturellement, ne peuvent qu'être chantées. Pensons en particulier à l'*alleluia*, au *sanctus*, à l'*anamnèse*, à la *doxologie*. De façon générale, le choix des chants, des instruments de musique et des mélodies est une question bien plus subtile que ne pensent certaines personnes peu au fait de la liturgie de l'eucharistie. L'accompagnement pastoral des personnes impliquées (organiste et autres musiciens, chefs de chœur, etc.) est dès lors souhaitable. Ces réalités diffèrent en fonction des lieux et des circonstances, mais jamais la dimension sacrée de la célébration ne peut être mise à mal.

- La célébration est une réalité communautaire, qui doit être soutenue par la chorale. Il ne s'agit jamais de prestations à caractère concertant ou de spectacle. Tout, y compris le chant, doit concourir à la beauté de la liturgie, en constituer l'écrin, sans jamais en faire écran.
- Dans le contexte multiculturel de Bruxelles, il est approprié de faire droit aux langues et aux cultures des personnes présentes dans l'assemblée. Il revient cependant au responsable pastoral de veiller à un bon équilibre et à ce que « chacun s'y retrouve ».

f. Adoration eucharistique

- L'adoration plus explicite de la présence du Christ dans l'hostie est, en temps opportun, encouragée. Les offrandes eucharistiques sont alors retirées du tabernacle. Soit le ciboire, soit une grande hostie consacrée et exposée dans un ostensor sont placés sur l'autel comme une invitation visible à la communion spirituelle, à la prière et l'adoration. Des bougies allumées, de l'encens au moment opportun, un silence consacré, éventuellement interrompu par une prière ou un chant aideront à faire de ce temps un moment d'intense rencontre avec le Seigneur.
- Ce temps d'adoration peut être un événement ponctuel ou régulier, selon un rythme mensuel, hebdomadaire voire même quotidien d'une ou plusieurs heures. Dans certains lieux, l'adoration est offerte de manière ininterrompue, jour et nuit, on parle alors « d'adoration perpétuelle » ou de « chaîne ininterrompue de prière ».
- À certaines occasions particulières, cette adoration se conclut par une bénédiction sacramentelle par un ministre ordonné. Après avoir chanté le "Tantum ergo", encensé les offrandes eucharistiques et prononcé la prière de conclusion, le prêtre ou le diacre en habit liturgique donne la bénédiction aux fidèles présents avec le ciboire ou l'ostensor. Ensuite, il replace le ciboire ou l'hostie consacrée dans le tabernacle.
- Une procession, là où cela se justifie socialement, durant laquelle l'eucharistie est portée à travers les rues dans un ostensor, est une forme solennelle et publique de cette adoration. Elle est surtout liée à la Fête du Saint Sacrement ou d'un saint patron. Elle commence par une célébration eucharistique et se termine par une bénédiction sacramentelle. Il faut trouver les moyens appropriés pour faire comprendre aux personnes assistant à la procession, les raisons du respect dû à l'eucharistie.
- Dans toutes ces formes d'adoration de l'eucharistie en dehors de la célébration proprement dite, il est primordial de conserver le lien précisément avec cette célébration, tant au niveau des signes que dans la conscience des fidèles. La célébration est le point de départ et d'arrivée de toute forme d'adoration eucharistique qui ne se déroule pas en son sein. « Vouloir 'privatiser' l'eucharistie ou la réduire au rang de dévotion consisterait à la détourner de son sens »⁴.

4 PINCKERS Ghislain, *Le saint sacrement du corps et du sang du Christ. Communion et Adoration*, p.9

g. Assemblée dominicale en absence de prêtre

- Dans certaines régions où, par manque de prêtre, il ne peut y avoir de célébration de l'eucharistie dominicale régulière, cela a du sens de se rassembler en tant que communauté chrétienne pour le service de la Parole et de la prière. Jusqu'à nouvel ordre et vu les distances réduites, il y a à Bruxelles suffisamment d'assemblées où l'eucharistie est célébrée. Organiser un service dominical de la Parole et de la prière ne peut être autorisé par l'évêque que dans des cas très exceptionnels.
- Cette assemblée est alors présidée par une personne qui en a reçu la mission et se compose de rites d'ouverture, d'une liturgie de la Parole avec les lectures, les prières, les chants et une courte réflexion, d'un *Notre Père* récité tous ensemble et s'achève par une prière de conclusion.
- Lorsqu'il n'a pas été possible de célébrer l'eucharistie pendant une longue période, un service de la Parole et de la prière avec communion eucharistique est envisageable si une occasion appropriée se présente. La communion au Corps du Christ a alors lieu avec les hosties consacrées lors d'une célébration eucharistique précédente. Ces hosties étaient soit conservées dans le tabernacle, soit prises dans un autre lieu par celui qui préside la liturgie. La communion est distribuée de manière habituelle, après le *Notre Père*. La distinction entre la célébration eucharistique et le service de la Parole avec communion doit être claire pour tout le monde. Seule la célébration eucharistique est la forme sacramentelle complète par laquelle nous célébrons le mystère de la Pâque du Christ.

h. La prière, dont la liturgie des heures

Trop souvent, on s'imagine que toute réalité chrétienne que nous voulons célébrer, doit l'être dans le cadre d'une eucharistie. Ce fut peut-être une pratique jadis ou encore en vigueur dans d'autres pays. Mais l'on (re)découvre heureusement de nombreuses autres formes de prière qui peuvent occuper une place importante dans la vie d'une communauté ecclésiale.

À côté de l'indispensable prière personnelle, on ne peut oublier l'adoration silencieuse, les grandes prières héritées de la Tradition, la prière du Rosaire ou du chapelet, la *lectio divina* (seul ou en groupe), la prière avec les Écritures, etc.

L'un des moyens les plus riches dont disposent les croyants pour prier est la prière liturgique qu'on appelle *la liturgie des heures*. Cette prière est confiée à toute l'Église, pas seulement aux religieux et religieuses. Chacun est invité à participer à cette prière selon ses capacités. C'est une source extraordinaire où viennent puiser de nombreux croyants à travers le monde entier, dans des contextes très différents. De cette façon, les croyants se retrouvent en communion: une «chaîne de prière» est créée, qui fait le tour du monde.

Nous voudrions donc encourager vivement les croyants de nos communautés à Bruxelles à (re)découvrir la richesse de cette liturgie des heures, en particulier les Laudes, l'office du milieu du jour et les Vêpres.

À consulter:

La bibliographie est très étendue. Signalons en particulier:

L'art de célébrer la messe: *présentation générale du Missel romain*, Desclée Mame, 2008

Porter la communion, Equipe de Visiteurs - Pastorale de la santé, 2019

Rituel des Assemblées dominicales en l'absence de prêtre, CIPL, 1988

PINCKERS, Ghislain, *Le saint sacrement du corps et du sang du Christ. Communion et Adoration*, CDPL Liège, 1995



3. LES CHOIX DE VIE: 3. mariage, ordre et ministères dans l'Église

3.1 Le mariage

a. Présentation – Orientations

- L'amour entre deux êtres qui croît en liberté, fidélité et fécondité ainsi que l'amour au sein d'une famille sont des lieux primordiaux où l'on apprend fondamentalement ce qu'est la vie et surtout, la vie ensemble. C'est pourquoi le mariage et la famille sont si importants pour toute la société.
- Le mariage chrétien entre un homme et une femme est un sacrement. Par sa célébration, la fidèle alliance de Dieu et le lien d'amour entre le Christ et son Église se rendent visibles. Le mariage chrétien est donc bien plus qu'une convention sociale. Les époux sont eux-mêmes ministres de ce sacrement; l'évêque, le prêtre ou le diacre en sont les témoins au nom de l'Église.

b. Préparation

- Il est important de bien accueillir les futurs époux, de montrer combien ils ont du prix aux yeux de l'Église. Il s'agira de les accompagner et de les aider à discerner afin qu'ils perçoivent tout ce qu'un mariage chrétien implique. Pour donner toutes ses chances à une préparation optimale, il est conseillé aux fiancés de prendre contact avec le responsable de l'Unité Pastorale *au moins six mois* avant la date de mariage souhaitée. On se référera à la Déclaration des évêques de Belgique sur la préparation au mariage.
- Tout le monde n'entretient pas une relation étroite avec la communauté ecclésiale. Tous les fiancés ne demanderont pas une préparation intensive. Nous ne devons pas mettre la barre trop haut mais une préparation solide est malgré tout nécessaire.
- Il est demandé que tous ceux qui demandent un mariage à l'église se voient offrir *au minimum* trois temps de préparation / formation. Au cours de ces trois rencontres, des thèmes importants doivent être abordés:
 1. Que signifie "être chrétien aujourd'hui" ?
 2. En quoi consistent un mariage chrétien et une vie de famille chrétienne ?
 3. La préparation de la liturgie de mariage.

Ces réunions doivent être bien encadrées. Les participants auront tout bénéfice à entrer en dialogue avec d'autres couples qui se préparent au mariage. Il est également important que les participants puissent rencontrer des couples mariés qui témoignent du chemin parcouru.

- Le formulaire de mariage (DOC.VI) propose un bon fil conducteur pour la préparation au mariage, tant au plan canonique et administratif qu'au plan pastoral. Il y est clairement décrit dans quels cas il est nécessaire de prendre contact avec l'évêché.
- Le formulaire est rempli sous la responsabilité du prêtre en charge de l'église où le mariage sera célébré et où ce document sera précieusement conservé après la célébration. Il peut cependant déléguer cette tâche, notamment au prêtre célébrant. La personne qui remplit le formulaire veille aussi à rassembler les documents nécessaires. Insistons sur le fait *qu'on ne peut charger les fiancés de cette tâche* ! La paroisse où a été célébré le mariage veille à ce que la notification de mariage soit transmise à la paroisse de baptême des fiancés.

c. Célébration

- La célébration de mariage se déroule dans une église paroissiale. On ne célèbre donc pas le sacrement de mariage dans les chapelles et églises conventuelles, a fortiori dans des lieux profanes comme des salles, ou dans la nature.
- Pour les Communautés d'origine étrangère, le mariage peut être célébré dans l'église où la communauté a l'habitude de célébrer (même si ce n'est pas une église paroissiale).
- Le président ordinaire est l'évêque, le prêtre ou le diacre.
- Pour la validité du sacrement, il est *indispensable* que le curé du lieu, s'il ne préside pas, ait donné délégation à celui qui préside (pour les Communautés d'origine étrangère, voir note sur les délégations en annexe).
- Il faut aussi deux témoins au mariage, qui signent le registre de mariage avec les nouveaux époux et le ministre qui préside.

d. Remarques – Attentions pastorales

- Aucune condition particulière n'est imposée aux témoins. Ils doivent cependant bien comprendre qu'ils sont présents à la célébration pour témoigner de l'échange des consentements. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils apposent leur signature dans le registre. Dans la mesure du possible, ils peuvent être impliqués dans la préparation du mariage. On leur accordera une place particulière dans l'espace liturgique et, si nécessaire, ils interviendront, p. ex. par le biais d'une intention de prière.
Un nombre (trop) important de témoins est certainement à éviter: on risque ainsi de perdre le sens de la présence particulière de témoins.

- Des couples pour lesquels un mariage sacramental n'est canoniquement pas possible, doivent néanmoins recevoir un accompagnement pastoral :
 - Il peut arriver qu'un homme et une femme n'aient pas la possibilité canonique de se marier à l'église mais qu'en raison de leur conviction religieuse, le couple fasse malgré tout appel à l'Église pour une prière à l'occasion de leur mariage civil. Dans ce cas, notre pastorale doit être orientée vers l'accompagnement, le discernement et l'intégration. Dans le processus de discernement, la conscience tant du couple que de celui qui les reçoit joue un rôle important. Une discussion pastorale en profondeur est donc essentielle pour bien soupeser l'éventualité d'un moment de prière.
 - Un tel moment de prière prend une forme et un contenu bien spécifique, qui doit clairement différer de la liturgie de mariage et qui n'a de préférence pas lieu le jour de leur mariage civil.
 - Dans certaines situations, il peut être utile d'indiquer à un couple qu'il peut, sous certaines conditions, demander une déclaration en nullité d'un mariage antérieur auprès du tribunal ecclésiastique (adresser sa demande au Tribunal Interdiocésain, rue de l'Évêché 1 à 5000 Namur ou greffe.namur@yahoo.fr).
- Lorsqu'un des deux fiancés n'est pas baptisé, n'a pas reçu la confirmation ou n'a pas été initié à l'eucharistie, ces sacrements peuvent évidemment lui être proposés, sans en minimiser l'importance mais sans en faire une condition au mariage. En ce qui concerne le baptême, il sera célébré de préférence après le mariage afin que le temps de catéchuménat nécessaire – d'habitude deux ans – soit respecté. En ce qui concerne la confirmation et l'eucharistie, on veillera surtout à prendre le temps d'une bonne préparation. On aurait tort de présenter un sacrement comme une simple formalité. Naturellement, un sacrement ne doit jamais être imposé s'il n'est pas désiré ou compris.
- De nombreuses personnes résidant à Bruxelles souhaitent célébrer leur mariage à l'étranger. Pour les personnes d'origine étrangère, elles pensent bien sûr à leur pays d'origine. Il vaut mieux, malgré les performances des réseaux sociaux, que le mariage soit préparé à Bruxelles. Celui ou ceux qui préparent les fiancés (p. ex. le Service de la Pastorale des Couples et Familles) sont chargés de délivrer une attestation de préparation aux fiancés. Signalons que dans certains pays, les futurs mariés doivent avoir reçu le sacrement de confirmation. Or, il arrive que l'un ou l'autre ne l'ait pas reçu. Il n'est pas exclu qu'il/elle le reçoive avant le mariage, mais cela doit aussi être préparé. Pour plus d'informations, on s'adressera au Service de la Pastorale des Couples et Familles au Vicariat. Une fois le dossier de mariage entièrement constitué, il sera envoyé au vicaire général (Wollemarkt 15 à 2800 Mechelen) pour y apposer l'autorisation canonique d'un mariage à l'étranger.

Le vicaire général enverra le dossier au diocèse concerné sauf si les fiancés emportent eux-mêmes le dossier, ce qui peut parfois être préférable. Il suffit dans ce cas de le mentionner dans un document joint au dossier. Il est très utile que le couple se mette en rapport avec le responsable du lieu de célébration pour s'assurer, bien à temps, que tout est en ordre.

- Pour rappel, les mariages entre baptisés et non-baptisés, entre catholiques et non-catholiques ou à l'étranger doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'évêque (voir à ce sujet le formulaire de mariage précité).

À consulter:

Rituel romain de la célébration du mariage.

À propos du dossier de mariage.

Quand amour et foi se rencontrent – Sur le chemin d'un mariage à l'église,
Déclaration des évêques de Belgique, Licap - Halewijn, Bruxelles, mai 2018
Coordonnées des différentes possibilités de préparation au mariage

3.2 Le sacrement de l'ordre et les ministères dans l'Église

- L'appel aux différents services dont l'Église a besoin revient à l'évêque. Cependant, les communautés locales sont les premières à se faire les porte-voix de cet appel.
- Pour les francophones, la formation des *prêtres* est organisée au Grand Séminaire francophone à Namur, en collaboration avec les différents responsables diocésains. Pour les néerlandophones, elle a lieu au Grand Séminaire Jean XXIII à Louvain.
- La préparation au diaconat permanent est organisée par le diocèse, de même que celle aux services laïcs. Information auprès de l'évêque auxiliaire pour Bruxelles.



4. LE SACREMENT DE RÉCONCILIATION: la célébration de la miséricorde de Dieu

a. Présentation – Orientations

Au travers du sacrement de réconciliation, les chrétiens célèbrent la miséricorde de Dieu. C'est son amour qui est au cœur de ce sacrement. Il donne aux chrétiens l'occasion de rétablir le lien avec Dieu, obtenu par la grâce du baptême, mais que le péché a brisé.

Il faut veiller à ce que ce sacrement soit réellement proposé, tant sous forme de confession personnelle que de célébration communautaire de pénitence – plus particulièrement durant le Carême – où chacun est invité à recevoir l'absolution après une confession personnelle. Dans nos régions, les célébrations d'absolution communautaire sont à éviter.

Dans les églises de grand passage, on ne peut que se réjouir de la permanence de prêtres pendant la journée, disponibles pour conférer ce sacrement. C'est ainsi qu'à Bruxelles, des prêtres sont disponibles régulièrement et sans rendez-vous (église Notre-Dame du Finistère, Cathédrale des Saints Michel et Gudule, Basilique du Sacré-Cœur, église des Carmes, etc.)

b. Préparation et célébration

- Le ministre ordinaire du sacrement de réconciliation est l'évêque ou le prêtre.
- Il est important que le pénitent montre son repentir et son intention de changer. Après avoir entendu le pénitent exprimer sa confiance en l'amour de Dieu et ses péchés, le prêtre lui accorde l'absolution au nom de Dieu. Par ce signe visible, le pardon de Dieu est transmis au pénitent et le lien qui était affaibli est renouvelé. Le prêtre peut éventuellement, pour compléter le processus de réconciliation, proposer une «*pénitence*». Elle est une marque de réparation, de guérison.
- Des célébrations liturgiques où la conversion et la pénitence occupent une place centrale, mais sans confession personnelle ni pardon sacramentel, peuvent être proposées. Ces célébrations, qui ont pour objectif la promotion de la conversion et la purification des cœurs, font sens mais elles ne remplacent toutefois pas le sacrement de réconciliation. Elles peuvent être utilisées pour aider les fidèles à préparer la confession qu'ils prononceront plus tard. Elles peuvent également aider les enfants à prendre conscience du mal dans l'existence humaine et de l'amour et de la miséricorde infinie de Dieu qui pardonne.

c. Remarques – Attentions pastorales

- Le pape François insiste « pour que les confesseurs soient un véritable signe de la miséricorde du Père. On ne s'improvise pas confesseur. On le devient en se faisant d'abord pénitent en quête de pardon. N'oublions jamais qu'être confesseur, c'est participer à la mission de Jésus d'être signe concret de la continuité d'un amour divin qui pardonne et qui sauve. Chacun de nous a reçu le don de l'Esprit Saint pour le pardon des péchés, nous en sommes responsables. Nul d'entre nous n'est maître du sacrement, mais un serviteur fidèle du pardon de Dieu. » (*Misericordiae vultus*, 17).
- Il est strictement interdit au ministre de dévoiler ce qu'il a appris de la confession d'un pénitent. Le secret de la confession est inviolable. (CIC canons 983 & 984)
- Les péchés très graves, qui déclenchent une excommunication de plein droit, peuvent uniquement être remis par le pape, l'évêque local ou les prêtres désignés à cet effet, sauf en cas de danger de mort. Dans ces situations, contact doit être pris avec le pénitencier canonique (voir annuaire diocésain).

À consulter

Rituel Célébrer la pénitence et la réconciliation

Secret professionnel et secret de la confession, communiqué de l'Église catholique de Belgique

<https://www.cathobel.be/2018/12/18/secret-professionnel-et-secret-de-la-confession-2/>

MONBOURQUETTE, Jean, *Comment pardonner ?*, Novalis, Ottawa, 1992



5. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MALADIE ET LE DEUIL

5.1 Onction des malades

a. Présentation - Orientations

- La maladie et tout ce que cela entraîne tant pour le malade que pour son entourage est un événement radical. Plus que jamais dans ces circonstances, l'être humain se pose des questions. Il y a l'attente du remède, de la guérison, du rétablissement mais c'est aussi parfois le début de la souffrance chronique, voire pour certains, tout doucement envisager le lâcher-prise avec la vie. Le sacrement de l'onction des malades est alors un moment de grâce sur le chemin du malade.
- Parfois l'onction est demandée à la veille d'une intervention chirurgicale, parfois au moment d'une crise, parfois encore lorsque vient le temps de confier sa vie entre les mains de Dieu... Mais l'onction des malades n'est pas "le dernier sacrement" ou encore "l'extrême onction", "le passeport pour le ciel", comme c'était auparavant suggéré. Elle est également demandée par des personnes au grand âge dont la santé et les forces déclinent sérieusement.
- Les proches, les amis, les collègues sont ici plus encore qu'ailleurs des acteurs importants. Les chrétiens possèdent une longue et séculaire tradition dont les *visiteurs de malades* et les services pastoraux en hôpital et en maisons de repos sont l'expression.

b. Préparation

Une préparation personnelle ou communautaire avec le prêtre, un membre de l'équipe soignante, de la pastorale de la santé ou de la communauté elle-même peut dans certains cas s'avérer utile, notamment pour bien (re)découvrir le sens de ce sacrement.

c. Célébration

- Le ministre ordinaire du sacrement de l'onction des malades est l'évêque ou le prêtre.
- Il est important qu'au moment de l'onction, une petite communauté chrétienne soit présente: famille, équipe d'aumônerie, amis, autres chrétiens, personnel médical... Il peut aussi arriver que le malade souhaite vivre ce moment seul avec le prêtre. Ce dernier devra alors respecter ce souhait.

- Le sacrement est célébré soit individuellement, soit pour un groupe de malades et de personnes âgées. Par ailleurs, un grand nombre d'Unités Pastorales organisent régulièrement, en collaboration avec l'équipe locale des visiteurs de malades, une onction à l'église en présence de l'assemblée, intégrée ou non dans une célébration dominicale. Cela demande une bonne préparation mais le fait que la personne qui demande l'onction revienne pour l'occasion dans sa communauté d'origine a un effet collatéral bénéfique : elle devient un événement joyeux, vécu tous ensemble, dans le Seigneur.

d. Remarques – Attentions pastorales

- Le sacrement des malades n'est pas le sacrement du troisième âge... mais, comme mentionné plus haut, il peut être administré à des personnes âgées atteintes par les désagréments tant physiques que psychiques du grand âge.
- Il peut être vécu plusieurs fois, lorsque la personne, après guérison, retombe gravement malade ou lorsqu'au cours de la maladie, la situation s'aggrave. Cela demande un discernement pastoral et un accompagnement du malade et de ses proches.
- Le sacrement doit être reçu et donc administré à une personne *consciente*. En présence de personnes inconscientes (p.ex. dans le coma), il est préférable d'avoir un temps de prière, avec une bénédiction.
- De fait, à côté de l'onction des malades, on n'oubliera pas qu'existe la *bénédictio des malades*. C'est une façon adaptée d'exprimer, en tant qu'Église, notre souci des personnes malades et souffrantes. Ce rituel est souvent animé par un laïc/une laïque, formé(e) et mandaté(e) à cet effet. Moyennant une préparation et une recherche de textes et gestes adaptés, cette prière peut être un moment de grâce, d'espoir et de confiance en la proximité guérissante de Dieu.
- Communion des malades : cf. plus haut, chapitre 2, §d – page 20
- Aux derniers moments, il est souvent conseillé aux proches d'entourer la personne mourante et de procéder à un court et simple *rite d'adieu* : devant le mystère de la vie et de la mort, se tourner vers Dieu et confier le mourant dans les mains du Seigneur. Ce rituel sera également de préférence animé par une personne formée.

5.2 La célébration des funérailles

a. Présentation - Orientations

Nous assistons actuellement à de nombreux changements autour de la pratique et du rituel des funérailles. Même si les funérailles ne sont pas en soi un sacrement, il est bon d'y accorder de l'attention dans le cadre de ce vade-mecum.

b. Préparation

Le contact préalable avec la famille est particulièrement important pour manifester la présence de l'Église à ceux qui sont endeuillés, mais aussi pour accompagner ce moment avec eux dans la prière et préparer la célébration des funérailles. C'est au cours de ce contact avec la famille que le choix entre une célébration avec ou sans eucharistie sera fait. Soulignons que ce choix ne revient pas à l'entrepreneur de pompes funèbres.

c. Célébration

- La célébration des funérailles sera présidée par le prêtre s'il y a eucharistie ; elle sera présidée par le prêtre, le diacre ou un laïc/une laïque formé(e) pour cette mission et envoyé(e) par l'évêque lorsqu'il s'agit d'une célébration sans eucharistie.
- À Bruxelles, les funérailles sont normalement célébrées dans la paroisse du défunt ou du lieu de décès. Le choix d'une autre paroisse peut se justifier pour des raisons pastorales. Les funérailles catholiques ne sont célébrées que dans les églises paroissiales ou, exceptionnellement, dans certaines chapelles de homes ou d'hôpitaux qui en ont reçu l'autorisation. Elles ne seront jamais célébrées dans un funérarium privé.
Au crématorium, une prière de dernier adieu (donc sans eucharistie) peut être organisée et présidée par une personne dûment mandatée par l'Église. Si un autre ministre du culte souhaite présider une célébration au crématorium, il prendra au préalable contact avec le responsable de l'équipe mandatée.
- La célébration des funérailles sera toujours aussi soignée, qu'il s'agisse d'une célébration avec ou sans eucharistie. Les célébrations mal préparées ou les homélies qui ne témoignent pas de l'espérance chrétienne, sont de véritables contre-témoignages. Le rituel des funérailles gagne à être connu ; il offre de nombreuses possibilités.
- La célébration se déroule corps présent ou corps non présent : on ne perdra toutefois pas de vue l'importance anthropologique de la présence du corps. Dans certains cas, la célébration a lieu après la crémation, en présence ou non de l'urne contenant les cendres. Il n'y a cependant pas lieu de poser les gestes rituels prévus pour le cercueil lorsque l'urne est présente (encensement, procession, etc.). L'urne n'a pas sa place sur l'autel. Après la célébration, il convient d'inviter la famille à ce que les cendres soient conservées dans un lieu sacré.
- Les funérailles sont célébrées autant que possible dans la (les) langue(s) demandées par la famille.
- De façon habituelle à Bruxelles, le prêtre n'accompagne pas au cimetière. Une prière pourra être remise à la famille pour le moment de l'inhumation ou de l'incinération.

d. Remarques – Attentions pastorales

- C'est la tâche de l'Église et de ses ministres de faire preuve d'une attitude ouverte et accueillante, surtout dans les situations logées à la *périphérie*, telles que le suicide, l'euthanasie, etc. Ces situations réclament sagesse et aptitude pastorale afin de guider les funérailles de manière respectueuse.
- Les *entrepreneurs de pompes funèbres* sont des partenaires importants lors de l'organisation des funérailles: c'est souvent eux le premier contact de la famille et ils sont chargés de la coordination de l'ensemble des obsèques. Il va donc de soi que la collaboration entre l'Unité Pastorale et les entreprises de pompes funèbres se déroule en bonne intelligence. En ce sens, il est nécessaire que les paroisses, les ministres et les secrétariats soient facilement et efficacement accessibles, sans délais excessifs.
- Il n'est pas souhaitable que des funérailles soient d'office exclues un jour de semaine, comme le lundi ou le samedi.
- On ne célèbre pas de funérailles avec eucharistie le jeudi, le vendredi et le samedi de la Semaine Sainte.
- *L'accompagnement du deuil* est de nos jours souvent négligé. En tant que communauté chrétienne, nous avons encore du chemin à parcourir. Proposer de temps à autre une célébration du souvenir dans le courant de l'année liturgique – et pas uniquement à la Toussaint ou à la Commémoration des défunts – peut être l'amorce d'une discussion à propos du deuil...
- *Le deuil périnatal* est une autre situation particulière qui pendant longtemps n'a fait l'objet que de peu d'attention. Fort heureusement, ces dernières années, de nombreux accompagnements ont été lancés dans les hôpitaux, auxquels ont été associés la plupart des services de pastorale hospitalière à Bruxelles.

À partir de 26 semaines de grossesse, un enfant est légalement considéré comme viable et peut dès lors, en cas de décès, être légalement inhumé ou incinéré. Si les parents souhaitent un rituel d'adieu, celui-ci est souvent organisé à l'hôpital. Parfois les parents demandent malgré tout que des funérailles soient organisées dans leur paroisse – souvent dans l'intimité. Les prêtres de l'hôpital et/ou le Service vicarial de la Pastorale de la Santé peuvent transmettre des suggestions pour l'organisation de ce type de célébration.

En cas de décès avant les 26 semaines de grossesse, la plupart des hôpitaux ont élaboré une procédure pour enterrer ou incinérer les fœtus de manière respectueuse. Un rituel d'adieu pourra éventuellement avoir lieu à l'hôpital, accompagné et présidé par un membre de l'aumônerie locale.

À consulter:

Rituel du sacrement pour les malades

Rituel des funérailles

Porter la communion, Equipe de Visiteurs - Pastorale de la santé, 2019

Je te prends par la main. Accompagnement pastoral en fin de vie, Déclaration des évêques de Belgique, Licap, 2019

Instruction *Ad resurgendum cum Christo* sur la sépulture des défunts et la conservation des cendres en cas d'incinération, Congrégation pour la doctrine de la foi, Vatican, 2016



ANNEXES

1. Les registres paroissiaux

a. Rappel des canons concernant les registres paroissiaux: CIC canons 535 et 555.

b. Directives particulières au Vicariat de Bruxelles

Il n'y a qu'un seul registre des baptêmes, des confirmations, des mariages (et des défunts) par paroisse. C'est dans chacun de ces registres que les ministres concernés inscrivent les sacrements qui ont été conférés sous ce clocher dans leurs communautés respectives (aussi bien francophone et néerlandophone que d'origine étrangère, sauf les *baptêmes* et *mariages* célébrés dans une communauté de rite oriental qui, elle, a son propre registre de *baptêmes* et de *mariages*).

Ces registres sont conservés en un lieu d'accès facile pour chacun des responsables pastoraux. Le curé canonique veillera à ce qu'il en soit ainsi. C'est également au curé canonique qu'il incombe de faire les « notifications » éventuelles aux diverses paroisses intéressées.

Après la célébration, les dossiers de mariage sont conservés dans la paroisse où le mariage est célébré.

c. Les registres informatiques: une informatisation des registres n'est actuellement pas (encore) possible, afin de respecter strictement le RGPD.

2. La question de la participation aux frais

a. Tout baptisé a droit à des funérailles chrétiennes. Si la famille ne peut apporter une contribution financière et si le CPAS refuse celle-ci, le service sera gratuit et la paroisse prendra les honoraires de l'organiste et du sacristain à sa charge. Il en sera de même pour les célébrations de mariage.

b. La participation aux frais est établie par l'évêché et ne peut être modifiée (ni à la hausse ni à la baisse). Elle est régulièrement communiquée par le délégué épiscopal au temporel, de même que la clé de répartition de ce montant.

c. Le clergé peut renoncer au casuel au profit de l'AOP ou de la fabrique concernée.

d. Lorsque l'organiste est sous contrat de la fabrique d'église, sa part est versée à la fabrique d'église. Lorsqu'il n'y a pas d'organiste, la part prévue revient à la section AOP de la pastorale concernée.

e. L'offrande (= la collecte) est destinée en principe pour 90% à la section AOP de la pastorale concernée et pour 10% au diocèse. Elle ne peut en aucun cas être remise au célébrant. Elle peut, avec l'accord du responsable pastoral local, être confiée en tout ou en partie à une œuvre proposée par ceux qui demandent la célébration.

Le montant de l'offrande pour une intention de messe est régulièrement communiqué par le délégué épiscopal au temporel, avec la clé de répartition.

Les offrandes faites à l'occasion d'autres sacrements pour lesquels il n'existe pas de participation aux frais fixe – notamment les baptêmes – sont destinées à la section AOP de la pastorale concernée.

f. Lorsqu'un prêtre est sollicité pour un remplacement dans une paroisse où il n'est pas nommé, le défraiement qui lui sera accordé, à moins qu'il ne préfère rendre ce service à titre gratuit, sera de 12€ par eucharistie (avec ou sans homélie) et de 25€ par célébration de funérailles ou de mariage.

Lorsque le prêtre est invité par la famille sans être nommé dans cette paroisse ou Unité Pastorale ou dans une communauté d'origine étrangère, rien ne lui est dû sur base de la participation aux frais fixée. Il revient à la famille de prendre les dispositions nécessaires avec lui.

3. Les livres liturgiques en vigueur

On rappelle que les introductions des rituels comportent d'excellentes « orientations doctrinales et pastorales ».

4. Note concernant les délégations de mariage à Bruxelles

a. Seuls l'Ordinaire du lieu et le curé assistent valablement au mariage en raison de leur « potestas ordinaria » c'est-à-dire en raison de leur pouvoir ordinaire lié à leur fonction. Ils peuvent déléguer ce pouvoir à un autre prêtre ou à un diacre (cf. CIC canon 1108,§1).

b. Le curé ou l'Ordinaire peuvent déléguer ce pouvoir pour un cas particulier ; il est toujours préférable de le faire par écrit comme prévu par le dossier de mariage. Ils peuvent aussi accorder une délégation générale pour un ensemble de cas, laquelle délégation doit alors de toute façon être accordée par écrit (cf. CIC canon 1111).

c. Une délégation générale (avec droit de subdélégation « ad actum ») est toujours accordée par écrit (dans la lettre de nomination) aux responsables de communautés d'origine étrangère.

d. Une délégation générale du même ordre est accordée par écrit aux prêtres qui sont responsables de pastorale francophone ou néerlandophone dans une paroisse de leur Unité Pastorale dont ils ne sont pas canoniquement curés.

e. Celui qui a reçu une délégation générale peut uniquement subdéléguer pour des cas particuliers (« ad actum ») qui relèvent du ressort de sa propre délégation générale (cf. CIC canon 137,§3), comme c'est également le cas pour les curés et Ordinaires (cf. CIC canon 1110).

f. Un vicaire n'a pas en soi de délégation; c'est le curé qui lui accorde une délégation spéciale (pour un cas particulier) ou générale (pour un ensemble de cas). Il est en effet au service du curé (cf. CIC canons 545 et sv.).

5. La paroisse d'élection

De plus en plus, en particulier en ville, nous connaissons une grande mobilité. L'appartenance paroissiale en fonction du lieu de domicile n'est plus pertinente pour nombre de personnes. Cette réalité de « paroisses d'élection » n'est pas sans poser des questions spécifiques à l'animation pastorale et à l'administration des sacrements. Il convient d'accueillir positivement cette réalité, tout en gardant un bon discernement pastoral. On prendra comme critère que la paroisse dite d'élection doit être, en fait, celle qui a été choisie pour la pratique habituelle et non celle d'un choix ponctuel.

Afin de connaître la paroisse territoriale de tel lieu dans la ville, on pourra se référer à la brochure « Paroisses dans le Vicariat de Bruxelles », disponible au Vicariat ou utiliser la carte interactive du site www.catho-bruxelles.be.

6. Documents cités en fin de chapitre et registres

Disponibles au Centre pastoral (auprès des services compétents ou du Service Coordination) ou en vente à l'UOPC, avenue Gustave Demey 14-16 à 1160 Bruxelles.

7. Adresses et sites utiles

Archevêché de Malines Bruxelles

Vicariat de Bruxelles

Rue de la Linière 14
1060 Bruxelles
02 533 29 11

Ordinariat

Vicaire général
Wollemarkt 15
2800 Mechelen
015 29 26 28

Officialité

Chaussée de Bruxelles, 67
1300 Wavre
010 23 52 60

Les rédacteurs du présent vade-mecum sont désireux de connaître vos réactions. Ils sont à l'écoute des propositions de modifications, de compléments et d'autres améliorations possibles.

Service *Grandir dans la foi*, rue de la Linière 14, 1060 Bruxelles
grandirdanslafoi@catho-bruxelles.be



KATHOLIEKE KERK IN BRUSSEL
ÉGLISE CATHOLIQUE À BRUXELLES